

4 NOV.

9h00 Accueil des participants et allocutions d'ouverture
Fabrice GARTNER, Doyen de la Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion de Nancy, Professeur de droit public, Université de Lorraine
Christophe FARDET, Directeur de l'IRENEE, Professeur de droit public, Université de Lorraine
Marc et Danielle MAINGUENÉ, Fondation Anthony Mainguené

FAIRE VIVRE LA CONVENTION : DE QUELLE FAÇON ?

Présidence de séance : **Aurélia SCHAHMANECHE**, Professeure de droit public, Université de Lyon II

9h50 **L'interprétation évolutive de la Convention**

Julie FERRERO, Professeure de droit public, Université de Lyon III

10h10 **Le recours à une « subsidiarité positive »**

Hélène HURPY, MCF en droit public, Université de Toulon

10h30 Débats et pause

11h10 **The Court's evolving approach to issues of proof and evidence**

Anne-Katrin SPECK, Doctorant.e en droit, Université de Gand (Belgique)

11h30 **Plaidoyer pour une objectivisation du contrôle assumée**

Mustapha AFROUKH, MCF en droit public, Université de Montpellier

11h50 Débats

FAIRE VIVRE LA CONVENTION : QUELS ACTEURS (I) ?

Présidence de séance : **Marion LARCHÉ**, MCF en droit public, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne

14h10 **Le rôle des juges de la Cour EDH**

Paulo Sérgio PINTO DE ALBUQUERQUE, Ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme

14h30 **Le rôle du greffe de la Cour EDH et de ses agents**

Marialena TSIRLI, Greffière de la Cour européenne des droits de l'homme

14h50 Débats et pause

15h20 **Le rôle du justiciable**

Aurélia SCHAHMANECHE, Professeure de droit public, Université de Lyon II

15h40 **Le rôle de la société civile**

Laura VAN DEN EYNDE, Docteure en droit, collaboratrice scientifique au Centre de droit public de l'Université Libre de Bruxelles

5 NOV.

9h00 Accueil des participants

FAIRE VIVRE LA CONVENTION : QUELS ACTEURS (II) ?

Présidence de séance : **Hélène HURPY**, MCF en droit public, Université de Toulon

9h30 **Le rôle des États**

André MOINE, MCF en droit public, Université de Lorraine

9h50 **Le rôle des sources du Conseil de l'Europe**

Marion LARCHÉ, MCF en droit public, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne

10h10 Débats et pause

10h40 **Le rôle des juridictions internes**

Christos GIANNOPOULOS, MCF en droit public, Université de Strasbourg

11h00 **Le rôle de la doctrine**

Ludovic BENEZECH, MCF en droit public, Université de Clermont-Auvergne

11h20 Débats

11h40 **Conclusions**

Marie ROTA, MCF en droit public, Université de Lorraine

12h00 Clôture du colloque

LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES : UN INSTRUMENT VIVANT

CÉLÉBRATION DU SOIXANTE-DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CEDH

AMPHI AR06 - FACULTÉ DSEG 13 PLACE CARNOT 54000 NANCY



Connexion WIFI Université de Lorraine
Identifiant : irenee0411 / Mot de passe : DifcDOTd

4 & 5
NOV. 2021

LA CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES : UN INSTRUMENT VIVANT

CÉLÉBRATION DU SOIXANTE-DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CEDH

La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, communément appelée Convention européenne des droits de l'homme, a fêté ses soixante-dix ans le 4 novembre 2020. Cet âge avancé et son caractère difficilement modifiable sont à la source de son interprétation dite « dynamique et évolutive », qui permet à la Cour européenne des droits de l'homme de la qualifier d'« instrument vivant ». Les juges de Strasbourg doivent dès lors prendre en considération l'évolution constante des réalités sociales dans lesquelles s'inscrit la protection des droits pour l'interpréter. Ceci implique par ricochet une « harmonisation » des ordres juridiques internes qui sont soumis à ce Traité, dont le nôtre. En effet, « aucun juriste français, privatiste ou publiciste, praticien ou théoricien, ultranationaliste ou citoyen du monde, ne peut ignorer l'influence grandissante de la Cour européenne des droits de l'homme » (J-P. MARGUÉNAUD).

Pour célébrer cet anniversaire il est proposé d'interroger la lecture évolutive de la Convention « à la lumière des conditions d'aujourd'hui » par le biais de ce colloque qui a pour ambition de saisir quels acteurs font vivre cette Convention et de quelle façon.



INSTITUT DE RECHERCHES
SUR L'ÉVOLUTION DE LA NATION
ET DE L'ÉTAT



Promoteur des prix de conscience élitiques
Sous l'égide de la Fondation de France

CE COLLOQUE EST ORGANISÉ PAR L'IRENEE AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION ANTHONY MAINGUENÉ.

⚠ LE PASSE SANITAIRE EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER À L'ÉVÉNEMENT : UN CONTRÔLE SERA EFFECTUÉ DÈS L'ENTRÉE DE L'AMPHITHÉÂTRE.

AMPHI ARO6 - FACULTÉ DSEG 13 PLACE CARNOT 54000 NANCY

Inscription obligatoire sur irenee.univ-lorraine.fr / Contact : irenee-contact@univ-lorraine.fr



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



INSTITUT DE RECHERCHES
SUR L'ÉVOLUTION DE LA NATION
ET DE L'ÉTAT



LES 4 & 5 NOVEMBRE 2021

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE MARIE ROTA, MCF EN DROIT PUBLIC

AMPHI ARO6 FACULTÉ DSEG 13 PLACE CARNOT NANCY - INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR IRENEE.UNIV-LORRAINE.FR
CE COLLOQUE EST ORGANISÉ PAR L'IRENEE AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION ANTHONY MAINGUENÉ.

LE PASSE SANITAIRE EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AU COLLOQUE : UN CONTRÔLE SERA EFFECTUÉ DÈS L'ENTRÉE DE L'AMPHITHÉÂTRE.

